



Conditions Générales de Location

Les présentes Conditions Générales régissent le contrat de prestation de service de location du véhicule qui lie le client avec Vanbreak. En cochant la case « j'accepte » lors de la procédure de réservation en ligne, vous en acceptez les termes.

1. Confirmation de réservation

- 1.1. Quand le client effectue la réservation et le paiement, il accepte automatiquement les termes et conditions générales de vente de Vanbreak.
- 1.2. La non présentation du locataire ou du conducteur le jour de la prise en charge du véhicule entraîne l'exigibilité du prix total de la réservation par Vanbreak.

2. Annulation et Remboursements

- 2.1. Si vous devez annuler votre réservation plus de 15 jours (à partir du 16ème jour) avant la date de check-in du véhicule, nous vous rembourserons 100% du montant payé lors de votre réservation.
- 2.2. Si vous devez annuler votre réservation moins de 15 jours avant votre départ, les frais engagés ne seront pas remboursés, sauf si vous souscrivez à l'assurance « Premium ». Dans ce cas Vanbreak vous remboursera les frais engagés pour la réservation du véhicule hors assurance, si vous annulez 48h avant le date de début de votre location avec Vanbreak.



3. Paiement / Carte de Crédit

- 3.1. Au moment de la réservation, 50% du prix de la location (frais et taxes comprises) seront prélevés sur la carte de débit ou de crédit avec laquelle vous avez effectué le paiement lors de la réservation en ligne. La méthode de pré paiement de votre location ne peut pas être modifiée après confirmation de la réservation. Si votre carte de débit ou de crédit est refusée, vous ne recevrez pas de confirmation de location.
- 3.2. Le premier paiement (50% du montant total de la réservation) pourra être effectué via notre site internet ou bien par virement bancaire (IBAN: ES67 0081 0240 1600 0255 2867 / BIC BSAS ESBB - frais de virement à la charge du client). Le second paiement (les 50% restants) pourra être fait par virement bancaire jusqu'à 48h00 heures avant la date de départ ou sur place le jour du départ, en espèce ou bien par carte bancaire.
- 3.3. Les taux de change applicables sont ceux en vigueur au moment de la location.
- 3.4. Bien qu'une carte de prépaiement soit une forme acceptable de paiement, elles ne sont pas acceptées pour la caution lorsque vous récupérez le van aménagé.
- 3.5. La carte présentée au moment de la prise en charge du véhicule sera celle enregistrée pour la location et attribuée à votre dossier.
- 3.6. Nous demandons une carte de crédit pour les éventuels dommages causés au(x) véhicule(s), en fonction du plan d'assurance sélectionné. Une carte de paiement prépayée n'est pas acceptée pour cette opération. La caution est validée par préautorisation bancaire : le montant n'est pas prélevé mais il est bloqué sur le compte.
- 3.7. Au retour du véhicule, Vanbreak procédera à la mainlevée de la caution (tout ou tenant compte de la procédure de votre banque. Cette attente peut prendre jusqu'à 30 jours maximum pour que la caution vous soit restituée à partir du jour de prise de possession du véhicule).



4. Disponibilité et sur-classement

- 4.1. Si le modèle exact réservé n'est pas disponible, Vanbreak se réserve le droit de vous fournir un véhicule de catégorie similaire ou supérieure, en fonction de la disponibilité des véhicules.

5. Documents / Permis de conduire / Age Minimum

- 5.1. Au moment de la prise en charge du véhicule, le conducteur doit présenter un permis de conduire valide ainsi qu'une carte d'identité ou passeport en cours de validité au nom du et/ou des conducteurs inscrits sur le contrat de location. Tous les conducteurs doivent posséder un permis en cours de validité.
- 5.2. Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité pour être autorisé à conduire en Europe. Il doit être au moins âgé de 23 ans au moment de la réservation et être titulaire du permis de conduire depuis au moins 2 ans.
- 5.3. Si le conducteur dispose d'un permis hors UE il devra faire les démarches pour obtenir une reconnaissance de son permis en Espagne et communiquer ce document à Vanbreak avant son départ. En général, il est primordial d'obtenir un permis international. Pour l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège le permis national est suffisant.

6. Horaires Check-In – Check Out / Durée de la location

- 6.1. Les véhicules sont loués à la journée uniquement. Le jour de la prise en charge et de restitution sont comptabilisés comme des jours de location.
- 6.2. Une restitution en avance ou une prise en charge tardive sont de la responsabilité du conducteur et ne donne pas droit à quelconque remboursement en contrepartie.



- 6.3. Horaire de Check In : Lundi au vendredi de 09h00 à 19h30, le samedi de 09h00 à 18H00, dimanche sur RDV avec surcoût de 70€.
- 6.4. Horaire de Check-Out : tous les jours de 08H30 à 13h00
- 6.5. Si vous souhaitez récupérer et/ou rendre le van en dehors des horaires de check-in et check out communiquées ci-dessus (6.3 et 6.4), veuillez nous contacter à l'adresse e-mail suivante info@vanbreak.com ou au +34 671 769 178. Nous ferons le nécessaire pour trouver une solution, un surcout de 70€ sera appliqué.
- 6.6. Le véhicule devra être restitué à l'adresse où le van a été récupéré.
- 6.7. Vanbreak vous contactera minimum 24h00 avant votre arrivée ou votre retour pour convenir de l'horaire de check-in et de check out. Le client s'engage à respecter ces horaires et d'avertir Vanbreak en cas de retard. Tout retard pourra faire l'objet de frais additionnels (25€/heure)

7. Modification Réserveation

- 7.1. Le devis de votre location est réalisé en fonction de paramètres précis (type de location, dates, modèles, saison etc.) de votre demande. Tout changement de votre réservation, peut entraîner des modifications de tarifs. Veuillez nous contacter info@vanbreak.com ou au +34 671 769 178.
- 7.2. Concernant une modification de la réservation après la prise en charge du véhicule, le client devra faire sa demande par email : info@vanbreak.com ou au +34 671 769 178. Dans l'hypothèse où le client procéderait à la restitution anticipée du véhicule (correspondant à une diminution de la durée de location), il ne pourra prétendre à aucun remboursement que ce soit.
- 7.3. Dans le cas où Vanbreak est amené à annuler la réservation effectuée par le client, Vanbreak s'engage à faire le maximum pour proposer la location d'un véhicule identique ou similaire. En cas de refus du client, celui-ci peut obtenir le remboursement de toutes les sommes déjà versées au loueur.



8. Responsabilité du conducteur / Obligations

- 8.1. Le conducteur principal désigné au moment de la réservation est le seul responsable du Van. Il en assure l'usage à des fins personnels, la maintenance, la sécurité et s'engage à conserver tous les documents qui lui a été confiés.

- 8.2. Le client est responsable de la tenue du Van (ex : Ménage intérieur et extérieur, maintenance) durant la durée de la location.

- 8.3. En cas de vol, de tentative de vol et de vandalisme, le locataire devra faire la déclaration aux autorités locales de police ou de gendarmerie dans les 48 heures et devra déposer une plainte. Le locataire devra transmettre à Vanbreak l'original du dépôt de plainte et conserver une copie.

- 8.4. Si le client ne préfère pas opter pour l'option ménage il devra alors rendre le véhicule propre, intérieur et extérieur, et dans le même état qu'il a été constaté le jour check in. Si le véhicule n'est pas considéré propre, Van Break pourra être amené à facturer au client un coût supplémentaire minimum de 40€ qui sera prélevé sur le montant de la caution.

9. Assurance / Dommage des véhicules

- 9.1. Les véhicules sont assurés tous risques.

- 9.2. Il existe deux formules d'assurance. L'assurance BASIC qui est automatiquement comprise dans le prix de location du véhicule et l'assurance PREMIUM qui vous offre une meilleure protection et d'autres avantages comme bénéficiaire de l'option ménage par exemple.



9.2.1. ASSURANCE PREMIUM : Si une assurance « Premium » est souscrite, le client est redevable des coûts pour des dommages éventuels à hauteur maximum de 450€. Cette assurance inclus en plus du pack « BASIC » : 3 conducteurs et l'assurance annulation qui permet d'annuler sa réservation sans coût supplémentaires jusqu'à 48h00 avant sa date de départ. L'acompte payé lors de la réservation sera intégralement remboursé hors coût d'assurance. Vous aurez la possibilité de conduire dans toute l'Europe et l'option ménage est incluse dans le pack Premium.

9.2.2. ASSURANCE BASIC : Si le client opte pour une assurance « Basic » (celle-ci est automatiquement comprise dans le prix de location en standard), le client sera responsable à hauteur maximum de 2 000€ afin de couvrir les coûts de réparation et dommage(s) éventuel(s) causé(s) au véhicule. Le pack « Basic » inclus l'assurance obligatoire du véhicule, dommage de tiers, les occupants du véhicule, l'assistance en Espagne, assurance passagers, responsabilité civile, vol et dommages causé par ce dernier, incendie, catastrophe naturelle, l'assistance 24h/24, 1 conducteur et un kilométrage illimité. Possibilité de conduire uniquement en Espagne.

Comparatif assurance Basic & assurance Premium

ASSURANCES VANBREAK 2020		
	Basic	Premium
Assistance 24H/24	V	V
Assurance passagers	V	V
Kms illimités	V	V
Bris de glace	X	V
Pneumatique	X	V
Toit et store extérieur	X	V
Rayures carrosserie	X	V
Rétroviseurs	X	V
Flexibilité annulation 48h	X	V
Conducteurs	1	3
Pays	Espagne	Europe
Caution/franchise	2 000 €	450 €
Option ménage offerte	X	V



9.3. Le jour du check-In, Vanbreak bloquera sur votre compte un montant qui correspondra au montant de la caution (montant qui varie en fonction de la formule d'assurance choisie). Vanbreak se réserve le droit de bloquer tout ou une partie de la caution jusqu'à 30 jours à compter de la date de check in.

9.4. En cas de dégâts, la caution sera conservée par Van Break en intégralité, jusqu'à réception du courrier de l'assurance indiquant la responsabilité ou non du Locataire, où jusqu'à réception des devis de travaux de remise en état.

9.5. Si le client enfreint l'une des conditions ou clauses du contrat, l'assurance sera annulée et le client sera responsable du coût total des dommages.

9.6. Dans le cas où le véhicule est immobilisé, le client est dans l'obligation d'avertir l'agence par téléphone ou par e-mail afin de déclencher l'assistance 24h/24. Vanbreak se chargera de contacter l'assurance et d'organiser le rapatriement du véhicule et de ses passagers dans le garage le plus proche, ou si la ou les réparations sont longues, jusqu'au garage Volkswagen de Torremolinos sans frais additionnels.

9.7. Si l'avarie ou la panne du véhicule est de la responsabilité du client aucun dédommagement ne pourra être accordé par Vanbreak.

9.8. Conducteurs additionnels

En cas de dommages causés au véhicule lors de sa conduite par un conducteur non indiqué dans le contrat de location (assurance Basic : 1 conducteurs, assurance Premium : 3 conducteurs) il appartiendra au client d'indemniser Vanbreak de l'intégralité des dommages imputables au dit conducteur (notamment, les dommages subis par le véhicule, augmenté des frais et coûts liés à l'immobilisation du véhicule).



10. Dépôt de garantie

10.1. Le dépôt de garantie sera effectué par empreinte de carte bancaire le jour du check in. Si l'empreinte de carte bancaire est refusée, Vanbreak se réserve le droit de refuser la location au locataire. Cependant il pourra être demandé au client de faire soit un virement à la Société du montant du dépôt durant le check in (IBAN: ES67 0081 0240 1600 0255 2867 / BIC BSAS ESBB) avec l'envoi du justificatif a info@vanbreak.com soit de fournir le montant du dépôt en espèces.

Ce dépôt de garantie est destiné à garantir Vanbreak :

- . De la responsabilité financière dont le client pourrait être redevable en cas de dommage(s) subi(s) par le Véhicule, et non couvert par le contrat d'assurance souscrit, ou en cas de vol.
- . D'autres frais facturés par Vanbreak non réglés par le client.
- . Le dépôt de garantie ne pourra servir en aucun cas à une prolongation de location.
- . En cas d'accident ou d'accrochage avec constat d'accident, le dépôt de garantie sera conservé par Vanbreak en intégralité, jusqu'à réception du courrier de l'assurance indiquant la responsabilité ou non du client, ou jusqu'à réception des devis de travaux de remise en état.

11. Amendes

11.1. Le locataire est responsable des infractions commises pendant la durée de la location. En cas d'intervention de VanBreak notamment dans le traitement des amendes, contraventions ou procès-verbaux, le locataire sera redevable de frais de traitement de dossier s'élevant à 40€ (quarante euros) euros TTC. Le locataire autorise expressément le Loueur à utiliser son moyen de paiement, notamment la caution, pour payer la somme correspondante incluant les frais de dossiers.

11.2. Si le prélèvement du montant de l'amende sur la caution n'est pas rendu possible (réception de l'amende 30 jours après la date de check-in), le client s'engage à effectuer un virement bancaire du montant de l'amende, des frais de gestion (40€) et des éventuels frais



liés au virement, dans un délai de 48h00 à compter de la date de réception de l'e-mail d'information.

12. Ménage

- 12.1. Lors de votre check out, le van doit être rendu rangé et nettoyé à l'intérieur comme à l'extérieur, de la même manière qu'il vous a été remis lors du check in. Si vous souhaitez vous exonérer de cette tâche, il vous est possible de prendre l'option « Ménage » lors de la réservation du van, ou en cours de séjour (nous prévenir 48h00 avant votre retour).
- 12.2. Si le client n'a pas souscrit à l'option ménage, il devra rendre le véhicule dans le même état qu'il lui a été confié lors du check in. Si lors du check out l'équipe Vanbreak constate que le véhicule n'est pas dans le même état qu'au départ, nous serons dans l'obligation de facturer 40€ de frais de ménage, qui seront débités sur la caution du client.

13. Check In – Check Out

- 13.1. Dès le paiement de l'acompte effectué à la suite du processus de réservation, vous recevrez une confirmation de réservation par e-mail, vous communiquant les informations nécessaires à l'organisation du check-in (heure, lieu...). Notre équipe prendra contact avec vous pour organiser le rendez-vous de check-in.
- 13.2. Lors du Check-In sur place, notre équipe prendra le temps de vous expliquer le fonctionnement du van, les points de vigilance sur son utilisation, et sera là pour répondre à vos questions. Nous réaliserons aussi un état des lieux interne et externe du van.
- 13.3. Le Check-Out du véhicule aura lieu au même endroit que le point de collecte. Si aucun membre de Vanbreak ne peut être présent (dimanches notamment), le client pourra déposer les clés du véhicule dans un lieu sécurisé indiqué par le loueur. VanBreak effectuera la clôture du contrat (vérification de l'état du véhicule, niveaux d'eaux et propreté) dans les 5 jours suivant maximum. Le client peut prendre des photos du véhicule une fois retourné au lieu de collecte, et les envoyer à VanBreak pour justifier de l'état du van à son retour.



13.4. Lors du Check-Out, le van doit être retourné avec le plein d'essence, le plein d'eau propre, les toilettes nettoyées, même si vous avez opté pour l'option « Ménage ». Si cela n'est pas le cas, Vanbreak prélèvera sur votre caution le montant nécessaire pour couvrir les frais engagés associés à des frais de services.

14. Responsabilité du conducteur / Obligations

14.1. Le conducteur principal désigné au moment de la réservation est le seul responsable du Van. Il en assure l'usage à des fins personnelles, la maintenance (niveaux d'huile et d'eau, pression des pneus, etc..) la sécurité et s'engage à conserver tous les documents qui lui a été confiés. A ce titre, il lui appartient de respecter tout signal émis par les voyants d'alerte apparaissant sur le tableau de bord du véhicule et prendre le cas échéant, toutes les mesures qui s'imposent, et en tout état de cause d'en informer au plus tôt l'équipe VanBreak, si ce n'est pas le cas il devra assumer les conséquences financières du retard de délivrance de l'information.

VanBreak s'engage à rembourser les éventuels frais de maintenance effectués pendant le séjour sur présentation du justificatif, si le conducteur a averti au préalable le loueur, et que celui-ci à valider le montant de la réparation (exemple : achat d'huile).

Il est interdit de fumer à bord du véhicule.

15. Animaux

VanBreak autorise la location du van avec des animaux de compagnie (chiens) mais le client devra souscrire obligatoirement à l'assurance premium avec un coût additionnel de 15€ / Jours. La caution et la franchise seront de 2500€.